

Le SEA UNSA revendique pour les infirmières scolaires aux côtés de l'Éducation Nationale.

SANTÉ

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Objectif : L'octroi du CTI (Complément Indiciaire de Traitement) instauré par "le Ségur de la santé" Le SEA UNSA était présent à Paris le mardi 23 mai devant le Sénat pour participer à la marche blanche des infirmières scolaires organisée en intersyndicale par le SNIES et le SNICS, les deux syndicats majoritaires des infirmières de l'Éducation Nationale.

Le SEA UNSA était présent à Paris le mardi 23 mai devant le Sénat pour participer à la marche blanche des infirmières scolaires organisée en intersyndicale par le SNIES et le SNICS, les deux syndicats majoritaires des infirmières de l'Éducation Nationale.

Le SEA UNSA revendique pour les infirmières scolaires de l'Enseignement Agricole une revalorisation salariale avec en premier lieu l'octroi du CTI (Complément Indiciaire de Traitement) instauré par "le Ségur de la santé" en 2020 pour le personnel paramédical travaillant dans les hôpitaux et les EHPAD et étendu également rétroactivement depuis le 1er avril 2022 à tous les travailleurs des secteurs médico- sociaux des fonctions publiques d'état, hospitalière et territoriale.

- Le montant du CTI est de 49 points d'indice majoré soit actuellement de 237,65 bruts, 188,62 nets: son montant est réévalué lorsque le point d'indice est valorisé et cette revalorisation est prise en compte pour le calcul de la retraite.

- Cette prise en compte n'est pas un détail pour les infirmières scolaires de l'enseignement agricole qui font partie des catégories de personnels qui sont les premières victimes des inégalités au moment de la retraite puisqu'elles sont en grande majorité des femmes, avec des carrières multiples et souvent incomplètes, et par conséquent des montants de retraites diminués.

A cela s'ajoute le fait qu'une part importante de leurs revenus (plus de 25%) reposent sur le RIFSEEP régime indemnitaire de la fonction publique qui n'est pas pris en compte lors du calcul de leurs pensions de retraites.

Le SEA UNSA se bat donc pour l'extension de ce CTI de 49 points d'indice majoré avec effet rétroactif pour toutes les infirmières de l'Éducation nationale et la revalorisation salariale et un calcul de retraite plus juste.



JTNDYmxvY2txdW90ZSUyMGNsYXNzJTNEJTIydHdpdHRlci10d2VldCUyMiUzRSUzQ3AIMjBsYW5nJTN

Pour aller plus loin

Le rapport sur la médecine scolaire de Robin REDA présenté le 10/05 à l'AN qui a été publié publiquement depuis : il met en avant le travail des infirmières scolaires et la nécessité de la revalorisation salariale et l'octroie du CTI.

[Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la médecine scolaire et la santé à l'école \(M. Robin Reda\)](#)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_fin/l16b1228_rapport-information